



## Délivrance badge Aéroportuaire

Par **Jean Miche**, le **25/02/2018** à **13:48**

Bonjour à tous et merci pour votre lecture,

Je vais bientôt faire une demande de badge aéroportuaire pour être PNC, je me suis fait interpellé dans le cadre d'un démantèlement d'un point de vente de cannabis ; comme acheteur/consommateur. Étant blanc (couleur de peau) ils m'ont gardé 24h en garde à vue pensant que j'allais pouvoir apporter des preuves à leur enquête (comprendra qui voudra...). C'est la première fois que j'allais acheter du cannabis "dans la rue" je n'avais donc rien à leur dire ni personne à dénoncer.

J'ai écopé d'un rappel à la loi et d'une mise à l'épreuve d'un an.

Je n'ai jamais eut de problèmes avec la justice auparavant, je travaille paye mes impôts, je suis simplement un imbécile qui consommAIT des produits stupefiants en France pensant arrêter définitivement pour ma nouvelle vie.

Puis je espérer obtenir mon badge ?

Pour l'enquête concernant mon entourage ;

Je suis entouré de personnes extra ordinaires, d'une famille qui a toujours contribué et aider la société française, quant à moi j'ai représenté notre pays a l'étranger pendant plusieurs années.

Mon casier devrait donc être vierge, mais bien entendu je suis fiché au TAJ, légalement puis je me deffendre par le biais d'un avocat et obtenir ce précieux sesame ?

Merci pour votre aide, et je me passerai des donneurs de morales ; oui acheter du cannabis en France est illégal et n'est moralement pas en adéquation avec le métier de PNC.

Pour résumé : le fait d'être fiché au TAJ pour acquisition/détention/consommation et ce de manière récente est il un stop définitif à mon rêve et à ma carrière ?

Est ce que certains dans mon cas on réussi à s'en sortir ?

Puis je espérer l'obtention d'un badge de courte durée renouvelable ?

Une machine à remonter le temps est elle bientôt à vendre ? :) (oui j'essaie de garder le moral même si le fait de passer 24h en garde pour une drogue dite "douce" est tout de même assez traumatisant)

Un grand merci à vous, et bonne fin de week-end !

Jean-M

Par **trennec**, le **26/02/2018** à **19:24**

Bonjour,

Malheureusement pour vous, je crains que les services de la préfecture ne vous délivreront

pas l'agrément en raison du caractère récent de la petite infraction commise. Il vous faudra sans doute patienter. Bon courage.

Par **Jean Miche**, le **26/02/2018** à **21:16**

Merci Maître,

Sont ils intrétables ou une lettre accompagnée de documents et de prise de sang etc pourrait me "sauver" ?

Merci de ne pas m'avoir juger et avoir qualifié cela de "petite infraction" oui je suis Français et je vis en France mais 24 heures de garde a vu pour ça !!

On m'attiens des réseaux !? Mais aux USA, en Hollande et tous les pays de l'UE qui ont dépénalisés ils ne traitent pas leurs concitoyens comme des criminels... si je pouvais rembourser le trou de la sécurité sociale et permettre de construire des infrastructures pour les jeunes cela serait avec grand plaisir !!

Bref pour moi c'est fini tout ça, mais j'arrive même à être stressé de marcher dans la rue (ont m'a pris mon ADN mes empreintes.. je me sens épiés) et malheureusement je commence à comprendre la colère de certains jeunes..

Encore merci pour votre soutiens et réponse Maitre.